

Le 2 février 2026

DECISION N° 01-2026/D
DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, TRAVAUX et SECURITE-SURETE

Le Directeur Général,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 6143-7 et D.6143-33 à D-6143-36 ;
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 10 et 131 ;
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 13 décembre 2023 portant nomination de **M. Benoît LABRIERE**, dans l'emploi de Directeur d'hôpital du Centre Hospitalier Alpes Léman, de l'Hôpital Départemental Dufresne Sommeiller (HDDS) et de l'Hôpital Départemental de Reignier (HDR) à compter du 15 janvier 2024 ;

Considérant l'organigramme de la Direction du Centre Hospitalier Alpes Léman

DECIDE

Article 1

M. Pascal DI MAJO exerce par délégation du Directeur Général les attributions relatives à la fonction de Directeur des Services Techniques, Travaux et Sécurité-Sûreté, conformément à son profil de poste.

Article 2

Dans le cadre des marchés publics passés pour le GHT Léman Mont-blanc, ou pour les dépenses relevant de marchés négociés sans mise en concurrence dans le respect des dispositions du Code de la commande publique, **M. Pascal DI MAJO** reçoit délégation du Directeur Général à effet de signer en son nom les commandes, les Ordres de service, les actes de sous-traitance, les fiches de travaux modificatifs, les actes liés à la réception l'engagement, les actes liés à la vie du chantier, et la liquidation des biens et services gérés par la Direction des Services Techniques, Travaux et Sécurité-Sûreté.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal DI MAJO**, délégation de signature est donnée à **Mme. Anne-Laure LACOUR**, Architecte, Responsable de projets, Adjointe au Directeur des Services Techniques, Travaux et Sécurité-Sûreté, à effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du Directeur Général, les actes mentionnés à l'article 2 de la présente décision.

Article 4

Délégation de signature est donnée à **Mme. Anne-Laure LACOUR**, Architecte, Responsable de projets, Adjointe au Directeur des Services Techniques, Travaux et Sécurité-Sûreté, à effet de signer les factures gérées par la Direction des Services Techniques, Travaux et Sécurité-Sûreté.

Article 5

En cas d'absence simultanée de **M. Pascal DI MAJO** et de **Mme. Anne-Laure LACOUR**, délégation de signature des commandes urgentes est donnée à **Mme. Natacha MEGEVAND**, Architecte, Responsable de projets, Adjointe du Directeur des Services Techniques, Travaux et Sécurité-Sûreté.

Article 6

Le Directeur des Services Techniques, Travaux et Sécurité-Sûreté est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Savoie et sera consultable sur le site internet de l'établissement. Elle sera également transmise au comptable de l'établissement accompagnée du modèle de signature du délégataire et communiqué au Conseil de surveillance. Cette décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature et de même objet et prend effet **au 2 février 2026**.

Article 7

Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs.

Benoît LABRIERE



Destinataires :

- Mme la Trésorière du CHAL
- Les intéressés
- Le dossier DRH
- Le RAA

ANNEXE A LA DECISION

N° 01/2026 D

Dépôt de signatures

Pascal DI MAJO



Anne-Laure LACOUR



Natacha MEGEVAND



CENTRE HOSPITALIER ALPES LÉMAN

558, route de Findrol - BP 20 500 - 74130 Contamine sur Arve

T : 04 50 82 20 00 F : 04 50 82 22 25

www.ch-alpes-leman.fr